Un regard chrétien sur l'ADOPTION et le PARRAINAGE

Adopter un enfant
avec la Fondation Protestante ***La Cause***

Site : www.lacause.org
Mail : fondation@lacause.org
69 avenue Ernest Jolly
78 955 Carrières-sous-Poissy
01 39 70 60 52

Parce que tous les enfants ont le droit de grandir entourés de l'affection de parents qui les aiment, *La Cause* a permis, depuis 1923, l'adoption de plus de 2 000 enfants. Organisme autorisé, elle accompagne aujourd'hui l'adoption d'enfants malgaches et d'enfants français. À *La Cause*, nous recherchons en priorité des familles pour les enfants plutôt que des enfants pour les parents. Pour certains enfants orphelins entourés d'affection et d'amour, vivant au sein de petites structures où ils trouvent leur plein épanouissement, nous estimons qu'il est préférable qu'ils soient élevés dans leur pays. Nous avons développé dans ce sens notre service parrainage…

LES MOTIVATIONS : Adopter un enfant, c'est l'attendre, l'accueillir. C'est le faire naître une seconde fois et lui donner le foyer qui, jusqu'alors, lui a fait défaut. C'est l'entourer de soin et d'amour. L'adoption a pour objectif de permettre une vie familiale normale aux enfants délaissés. Ces principes de base sont exposés dans la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. L'intérêt de l'enfant est bien le moteur de la réalisation de l'adoption, et non la satisfaction des désirs du couple en mal d'enfant ou en proie à des difficultés à aplanir.

DEMANDE DE CANDIDATURE A LA CAUSE : Très peu d'enfants français sont adoptés par le biais de *La Cause*. Il s'agit d'enfants nés anonymement ou qui ont été reconnus mais qui ont fait l'objet d'un consentement à adoption devant notaire. Après leur naissance, les enfants sont accueillis durant deux mois chez une assistante maternelle agréée. Si, au terme de ces deux mois, la mère biologique ne s'est pas rétractée, l'enfant peut être placé au sein de son foyer adoptif. *La Cause* dispose d'une structure d'accueil et de suivi des femmes qui souhaitent accoucher anonymement.
Pour Madagascar, les parents adoptifs doivent rester trois mois dans le pays avec leur enfant pour permettre une bonne adaptation et l'aboutissement de la procédure juridique. Comme pour toute demande d'adoption, il faut d'abord obtenir l'agrément au service de l'A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance) de votre département et le rapport d'enquêtes sociale et psychologique. Ensuite, il est nécessaire d'adresser une copie de l'agrément ainsi que des rapports d'enquêtes sociale et psychologique et une lettre de motivation à *La Cause*.

Parrainer un enfant avec ***La Cause***
Sauver un enfant, c'est sauver le monde" (Dostoïevski)

Les enfants portent en eux l'avenir de leur pays. Les parrainer, c'est leur ouvrir les portes vers une vie épanouie. Leur permettre de manger, de se vêtir, d'apprendre un métier : c'est vital. Leur offrir un soutien affectif et spirituel, leur faire sentir qu'ils ont de la valeur, qu'ils comptent pour quelqu'un qui pense à eux et leur apporte le soutien de la prière et des finances nécessaires : c'est fondamental. À Madagascar et au Togo, des enfants et des jeunes vivent dans des structures soutenues par la Cause. Orphelins, ou parfois confiés à ces centres chrétiens par leurs familles qui ne peuvent les élever, ils peuvent devenir vos filleuls grâce au programme de parrainage de *La Cause*. Découvrez-le… Rejoignez-nous ! ***La Cause*** **soutient dix structures à Madagascar, une au Cameroun, une au Togo et huit en Haïti. Il s'agit d'orphelinats chrétiens qui offrent aux enfants un cadre de vie familial et chaleureux. À noter : 90 % de la somme collectée parvient à la structure sans intermédiaire…**